

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N°26-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 9 juin 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, MANISSIER Maxime, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absent(s) excusé(s) : DESGOUTTES Johann,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

OBJET : Subvention exceptionnelle à la MARPA.

Mr le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de l'association gestionnaire de la résidence autonomie « MARPA LA FLEURISIENNE » pour l'exercice 2026. Cette dernière explique que le prévisionnel 2026 s'annonce déficitaire de 5800 € et ce malgré un taux d'occupation de 97% sur l'année. Le déficit annoncé prend en compte les tarifs journaliers fixés par le conseil départemental qui ont été revalorisés au 01/01/2026 de 0.5%, les majorations autorisées sur les services restauration qui sont plafonnées à 0.8% par arrêté ministériel, et au regard du taux du SMIC revalorisé de 3.5% sur l'année 2026.

Monsieur le Maire explique aussi que cet établissement est important pour la vie communale et il lui apparaît important de les soutenir. Ainsi il propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 5 800 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Maire,
Après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention de 5 800 euros à l'association MARPA

PRECISE que le montant total des subventions allouées sera imputé à l'exercice budgétaire 2026

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Le Maire

